



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 213.

M. SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 213 — *Loi sur la Semaine de reconnaissance des professionnels paramédicaux/The Allied Healthcare Professionals Recognition Week Act*.

Il s'élève un débat.

M. SWAN intervient.

M. TEITSMA, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. FLETCHER, SMITH (Southdale), GERRARD et MICHALESKI posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. TEITSMA, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. SMITH (Southdale) et GERRARD interviennent. M. MICHALESKI exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. KINEW présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Coupes visant le Programme d'aide à l'achat de médicaments spéciaux

Attendu :

que les Manitobains demandent au gouvernement fédéral de mettre en place sans délai un programme d'assurance-médicaments national financé par l'État qui permettrait à tous les Canadiens d'obtenir les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin;

que tous les partis politiques au Manitoba doivent s'unir pour veiller à ce qu'un nouveau programme d'assurance-médicaments national soit fondé sur les valeurs de l'universalité, de l'accessibilité, de la gestion publique, de l'intégralité et de la transférabilité comme le prévoit la *Loi canadienne sur la santé*;

que le gouvernement provincial a éliminé le Programme d'aide à l'achat de médicaments spéciaux, lequel contribuait à alléger le fardeau financier des Manitobains les plus vulnérables en ce qui concerne le coût élevé des médicaments;

que pendant plus de 20 ans, ce programme a permis d'aider plus de 700 familles, soit environ 1 100 particuliers souffrant de problèmes de santé très graves, à payer ses dépenses personnelles élevées liées aux médicaments d'importance vitale;

qu'en raison de la coupe du gouvernement provincial, les bénéficiaires du programme devront payer des franchises très importantes pour les médicaments essentiels à la gestion de leur maladie et que celles-ci peuvent s'élever à 12 000 \$ par année;

que de nombreux Manitobains, y compris ceux qui souffrent de fibrose kystique, de diabète et de cancer, et de nombreux groupes de défense des droits des patients se sont prononcés contre cette coupe;

qu'en raison de sa fausse perception d'équité, le gouvernement provincial fait en sorte que les Manitobains les plus vulnérables sont obligés de déboursier des milliers de dollars, plutôt que de faire en sorte que toute la population bénéficie d'un accès accru aux médicaments d'importance vitale;

que l'accès aux médicaments sur ordonnance essentiels doit faire partie intégrante du système de soins de santé universel et que ce dernier doit être protégé et valorisé;

qu'une enquête canadienne menée récemment a établi qu'en 2016, près d'un million de Canadiens se sont privés de nourriture et de nécessités de subsistance pour pouvoir acheter des médicaments et que plus de 1,6 millions de Canadiens ont décidé de ne pas faire remplir leurs ordonnances,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à revenir sur sa décision d'éliminer le Programme d'aide à l'achat de médicaments spéciaux, à rétablir le service sans délai et à demander au gouvernement fédéral de mettre en place sans délai un programme d'assurance-médicaments national afin de permettre à tous les Manitobains d'avoir un accès universel aux médicaments d'importance vitale.

M. KINNEW intervient.

M. ISLEIFSON, M^{me} FONTAINE, M. FLETCHER, M^{mes} LAMOUREUX et GUILLEMARD ainsi que MM. MICKLEFIELD et GERRARD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. ISLEIFSON et SWAN ainsi que M^{mes} GUILLEMARD et LAMOUREUX interviennent. M. MICKLEFIELD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* SCHULER propose la première lecture du projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des lois relatives à la circulation et au transport/The Traffic and Transportation Modernization Act.*

M^{me} SQUIRES, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la femme qui a lieu aujourd'hui même, le 8 mars 2018.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M. EICHLER, *ministre de l'Agriculture*, fait une déclaration au sujet de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole.

M. ALLUM et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. SCHULER, *ministre de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet du projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des lois relatives à la circulation et au transport/The Traffic and Transportation Modernization Act*.

M. MALOWAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. EWASKO, M^{me} FONTAINE, M. LAGASSÉ, M^{me} KLASSEN et M. HELWER font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (H. King, J. Turner, T. Patterson et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de traitement de la toxicomanie.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (L. O'Driscoll, N. Vystrail, E. Holden et autres)

M^{me} la ministre STEFANSON présente la motion suivante :

qu'un comité spécial nommé *Comité spécial sur les exigences en matière de divulgation proactive à l'intention des candidats dans la province* soit créé pour étudier la possibilité d'imposer aux personnes qui cherchent à être élues à l'Assemblée législative du Manitoba ou ailleurs qu'elles divulguent des renseignements, y compris ceux qui sont mentionnés ci-dessous, et proposer des recommandations à ce sujet :

- a) le relevé des antécédents judiciaires,
- b) les relevés concernant les mauvais traitements infligés aux adultes et aux enfants,
- c) tout autre renseignement d'intérêt concernant ceux qui briguent ou occupent une fonction;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le comité spécial jouisse des mêmes pouvoirs que les Comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et usages que ces derniers, notamment en ce qui a trait :

- a) au nombre de députés qui le composent,
- b) au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

que, dans les limites des règles et des usages de l'Assemblée ainsi que des consignes énoncées dans la présente motion, le comité spécial soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris quant à la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, malgré le paragraphe 4(12), le comité spécial puisse se réunir pendant les mois de juin, de juillet et d'août;

que le comité spécial puisse appeler des témoins, notamment le directeur général des élections du Manitoba, des représentants de partis politiques, des universitaires ainsi que d'autres experts du domaine de l'éthique ou des sciences politiques ou de tout autre domaine qu'il juge approprié;

Jeudi 8 mars 2018

que le comité spécial fasse rapport de ses travaux à l'Assemblée d'ici le 3 octobre 2018.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON, MM. ALTEMEYER et EWASKO, M^{mes} KLASSEN et MARCELINO (Logan) ainsi que M. MARTIN interviennent.

M. FLETCHER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger